



CONCERTATION

Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Du 22 avril au 15 mai 2024



Concertation sur la définition de ZAER

Dans le cadre de la loi APER

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER), promulguée le 10 mars 2023, vise à permettre à la France de rattraper son retard par rapport aux autres pays européens. **Elle remet les communes au centre des décisions**, car elle prévoit que ce soit elles qui définissent, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAER), où elles souhaitent voir prioritairement les projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Il s'agit de zones favorables aux énergies renouvelables, ayant un potentiel sur le secteur. Les ZAER peuvent concerner toutes les filières : le solaire, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Elles peuvent porter sur tous les types de foncier, public comme privé.

Définir des ZAER permet à la commune de faire savoir aux opérateurs quels sont les projets auxquels elle est favorable et sur quels secteurs/parcelles. Quant aux opérateurs, s'ils se positionnent sur ces zones, ils pourront bénéficier, selon les filières, d'avantages en termes de délais d'instruction et/ou de soutien financier.

La définition d'une ZAER n'implique ni obligation d'installation ni réalisation automatique d'un projet : il s'agit simplement d'envoyer un signal politique positif pour le développement de telle ou telle filière sur le territoire de la commune, en concertation avec les habitants.

La commune marquera ainsi sa volonté de participer à l'atteinte des objectifs adoptés dans le cadre du **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Caen Normandie Métropole**, qui propose d'atteindre un taux de couverture de sa consommation énergétique de 30% par des Energies Renouvelables et de Récupération (EnR&R) à l'horizon 2030.

Augmenter la proportion d'EnR&R produites sur le territoire permettra en effet de réduire sa dépendance énergétique et de s'assurer une plus grande maîtrise des coûts de l'énergie. Par ailleurs, cela contribue à réduire la consommation d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) et réduit donc les émissions de Gaz à Effet de Serre, responsables du changement climatique actuellement à l'œuvre.

La commune de IFS lance une concertation du 22 avril au 15 mai 2024, sur la base des éléments présentés ci-après. Le dossier présente, filière par filière, la carte du potentiel identifié sur le portail cartographique EnR national, puis la ou les zones d'accélération proposée(s) par la commune, accompagnée(s) de quelques explications.

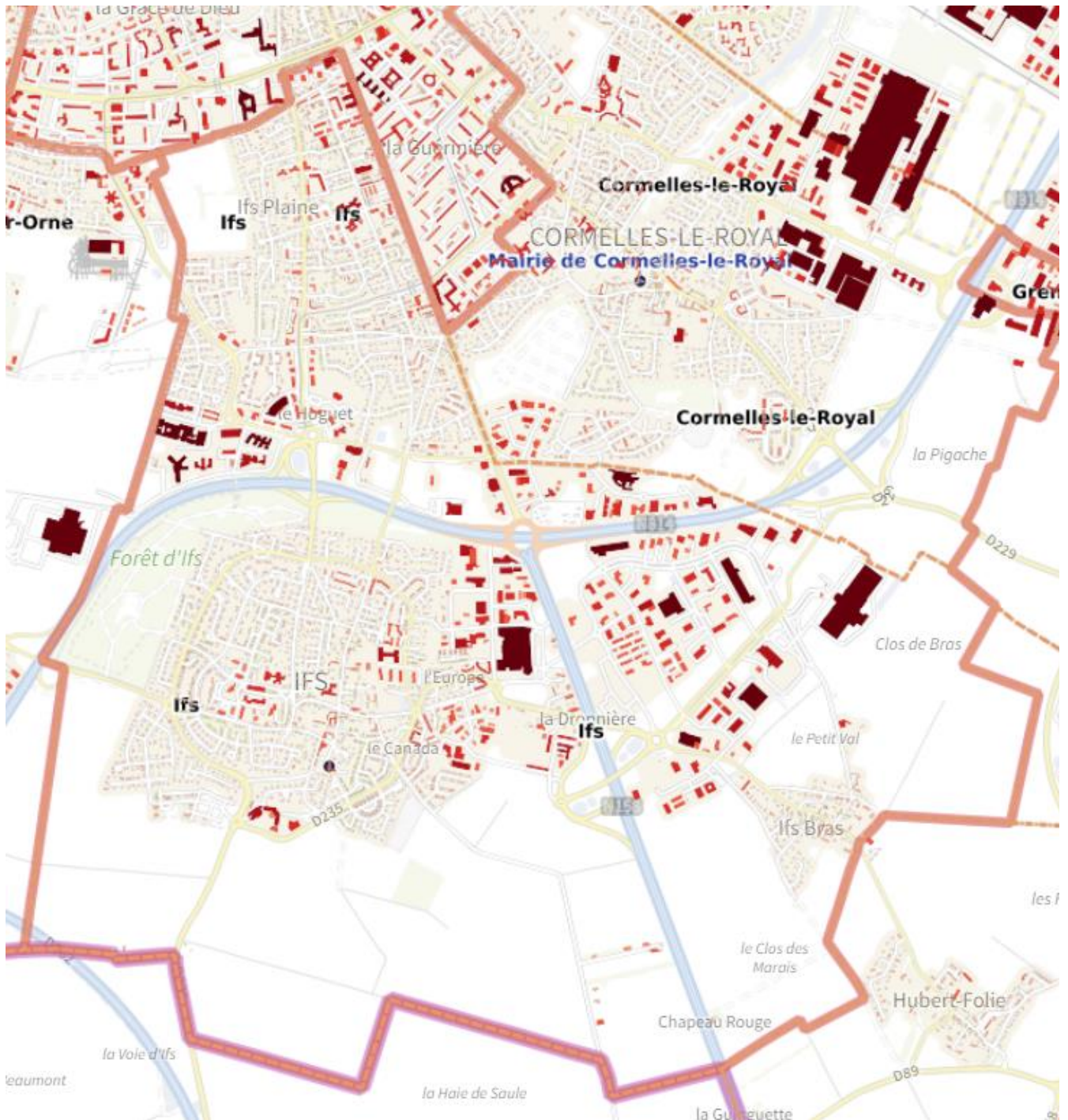
Une fois que la concertation sera terminée, une réponse aux différents avis sera mise à la disposition du public en mairie. Puis le **conseil municipal délibérera sur les zones proposées** et les transmettra, pour information et avis à la communauté urbaine de Caen la mer.

En effet, la communauté urbaine a adopté, en 2020, son **Schéma Directeur de l'Énergie (SDE)**, dans lequel elle s'engage à réduire ses consommations énergétiques de plus de 30 % d'ici 2050 et à favoriser le développement d'infrastructures de production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) de façon à couvrir sa consommation à hauteur de 45% d'ici 2050. Il lui sera donc utile d'avoir une vision d'ensemble des ZAER définies par les communes.

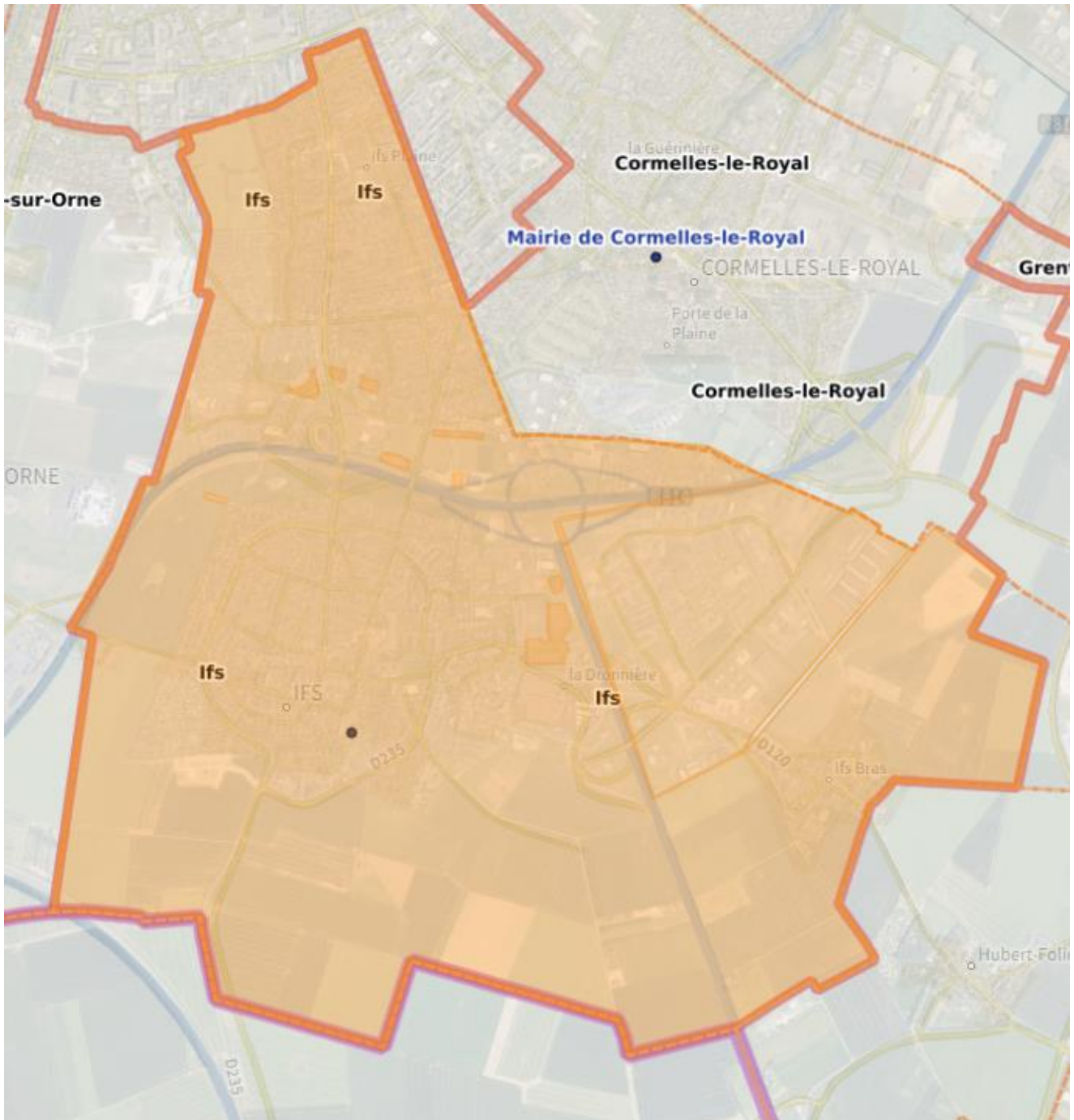
Enfin, les ZAER validées en conseil municipal seront **transmises au référent préfectoral énergies renouvelables** qui, lui-même, les portera à l'attention du **Comité Régional de l'Énergie (CRE)**, chargé de compiler l'ensemble des ZAER pour estimer si elles permettront d'atteindre les objectifs fixés au plan régional. Sans quoi, le CRE sollicitera de nouveau les communes.

Solaire photovoltaïque

Solaire photovoltaïque en toiture



ZAER n°1 :

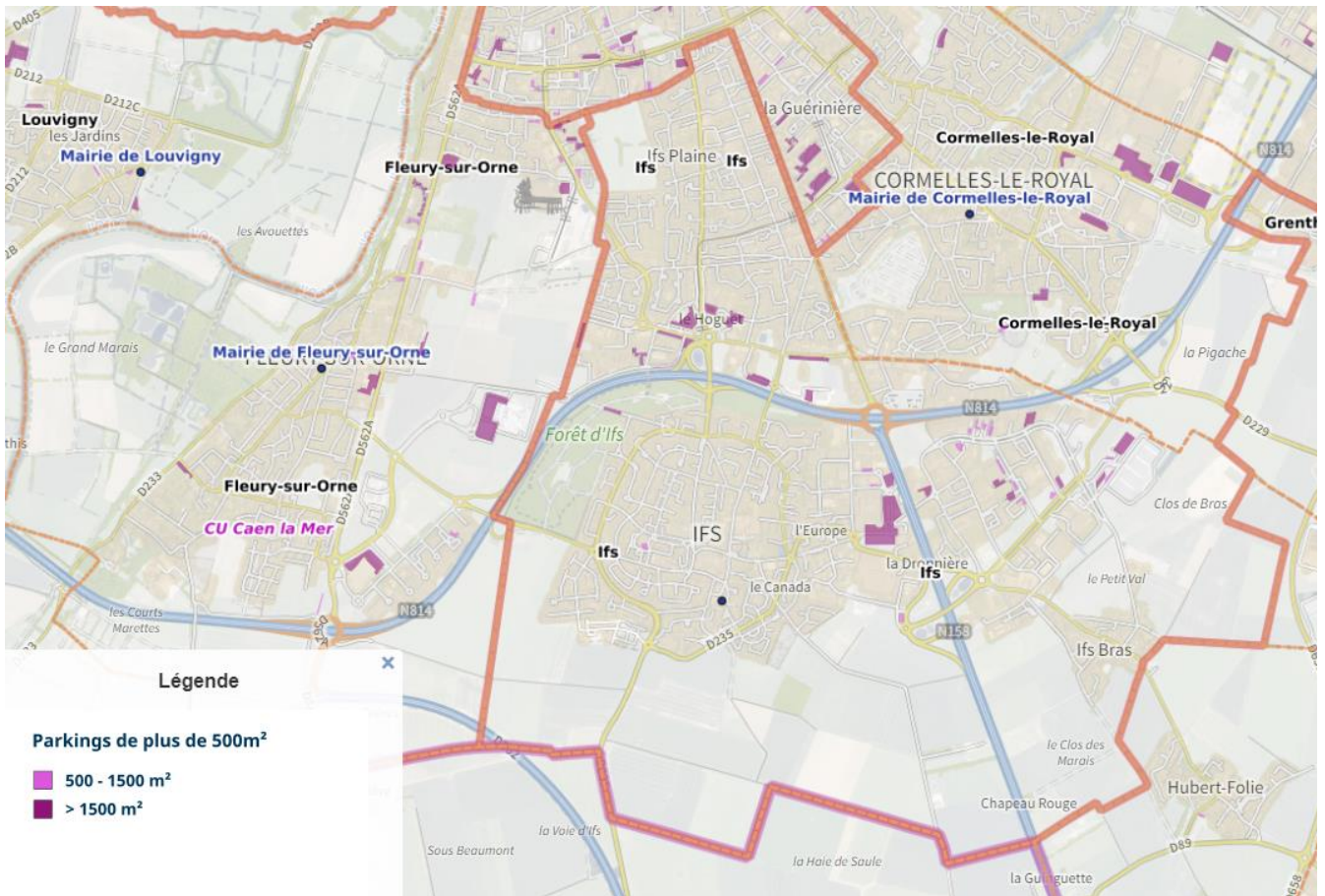


La ville d'Ifs propose de « zoner » l'intégralité de la commune, pour montrer sa volonté de permettre le développement de la production d'énergie photovoltaïque en toiture. Cela ne présage cependant en rien de la faisabilité technique des projets, ni n'engage l'ABF à autoriser systématiquement l'installation de panneaux solaires en toiture lorsque son avis est requis.

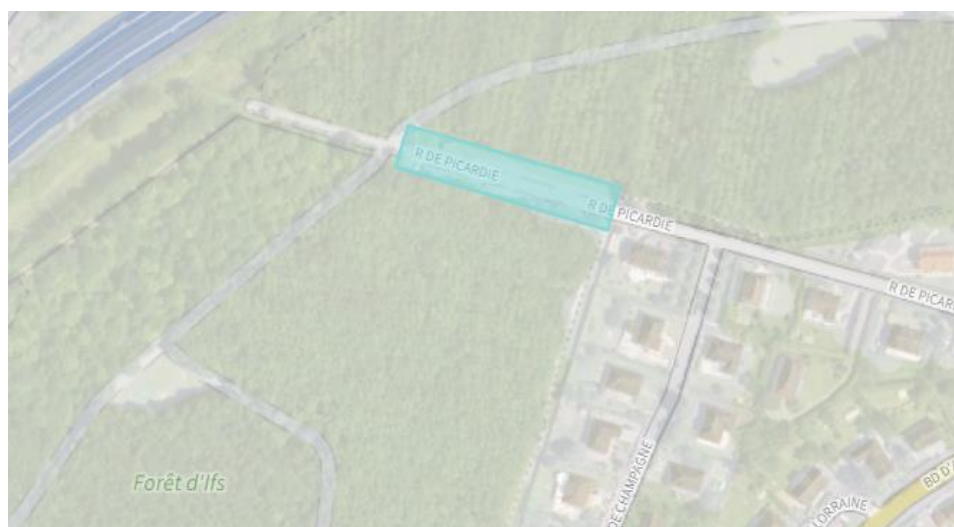
Le zonage comprend d'une part l'ensemble des toitures du territoire hors ZAC Object'Ifs Sud avec un productible estimé de 1840 MWh et d'autre part l'ensemble des toitures de la ZAC Object'Ifs Sud avec un productible estimé de 2176 MWh.

Solaire photovoltaïque en ombrières de parking

Potentiel de la ville d'Ifs



ZAER n°2 :



La commune propose d'identifier le parking de la forêt, appartenant au domaine public communal pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 190 MWh pour ce parking de 1720 m².

ZAER n°3 :



La commune propose d'identifier le parking boulevard du Stade, appartenant au domaine public communal pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 472 MWh pour ce parking de 4257 m².

ZAER n°4 :



La commune propose d'identifier le parking du Complexe Sportif (côté gymnase Alice Millat), appartenant au domaine privé communal pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 241 MWh pour ce parking de 2178 m².

ZAER n°5 :



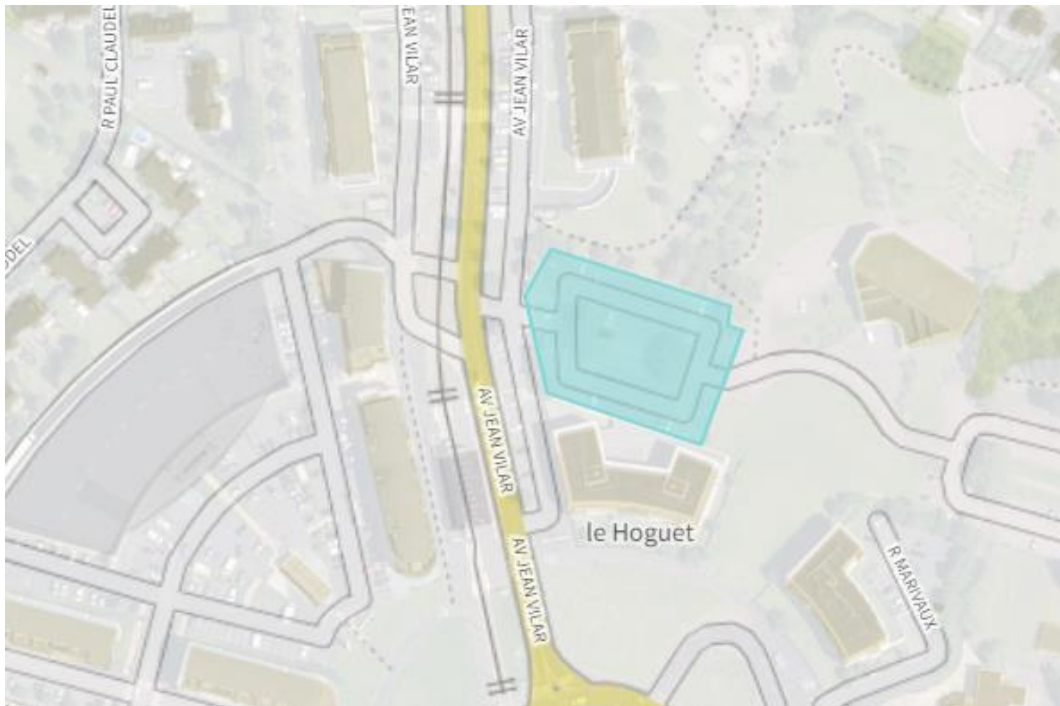
La commune propose d'identifier le parking du Complexe Sportif (côté gymnase Obric), appartenant au domaine privé communal pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 506 MWh pour ce parking de 4579 m².

ZAER n°6 :



La commune propose d'identifier le parking de l'école Jean Vilar, appartenant au domaine public communal pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 343 MWh pour ce parking de 3103 m².

ZAER n°7 :



La commune propose d'identifier le parking situé sur l'avenue Jean Vilar (utilisé par Twisto), appartenant au domaine public communal pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 290 MWh pour ce parking de 2626 m².

ZAER n°8 :



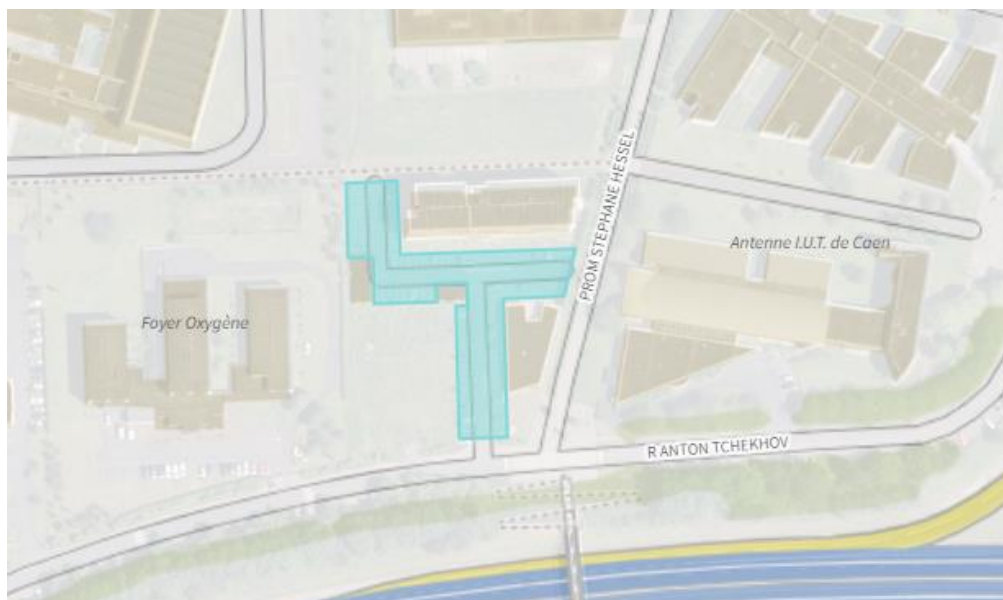
La commune propose d'identifier le parking d'aire de covoiturage situé rue de la Dronnière appartenant au domaine public pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 130 MWh pour ce parking de 1180 m².

ZAER n°9 :



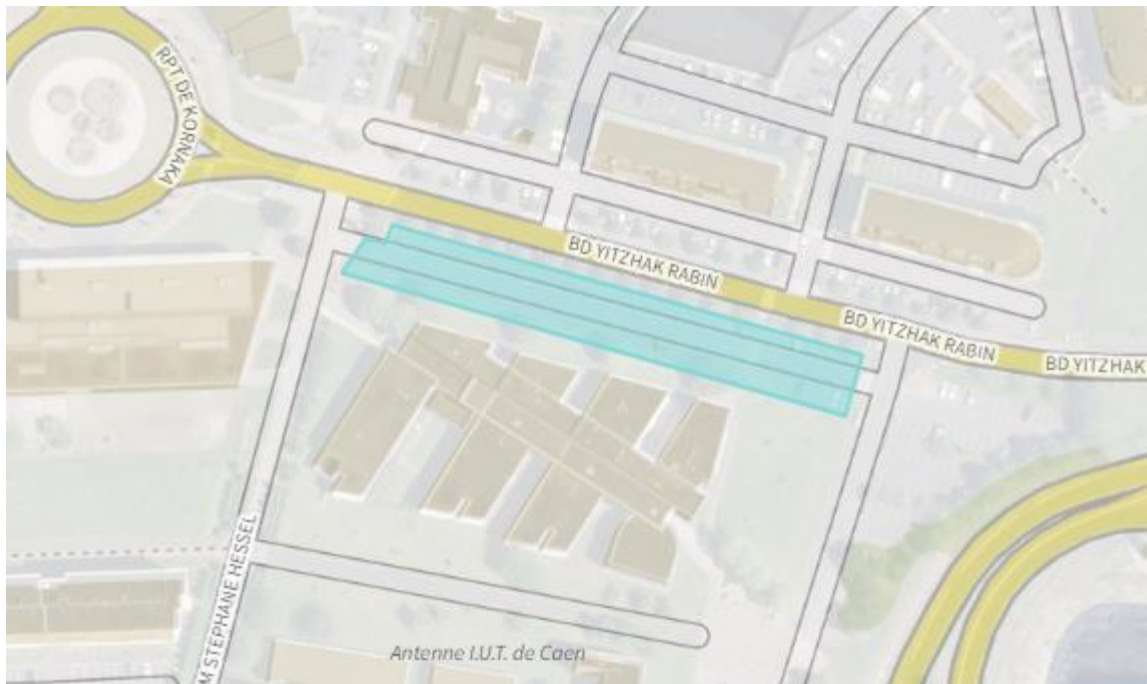
La commune propose d'identifier le parking du Lycée Rabelais situé rue Elsa Triolet appartenant au domaine privé (Région de Basse-Normandie) pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 226 MWh pour ce parking de 2045 m².

ZAER n°10 :



La commune propose d'identifier le parking partagé entre la résidence « Barycentre » et le groupement artisanal des boulangers appartenant au domaine privé, situé rue Anton Tchekhov pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 244 MWh pour ce parking de 2209 m².

ZAER n°11 :



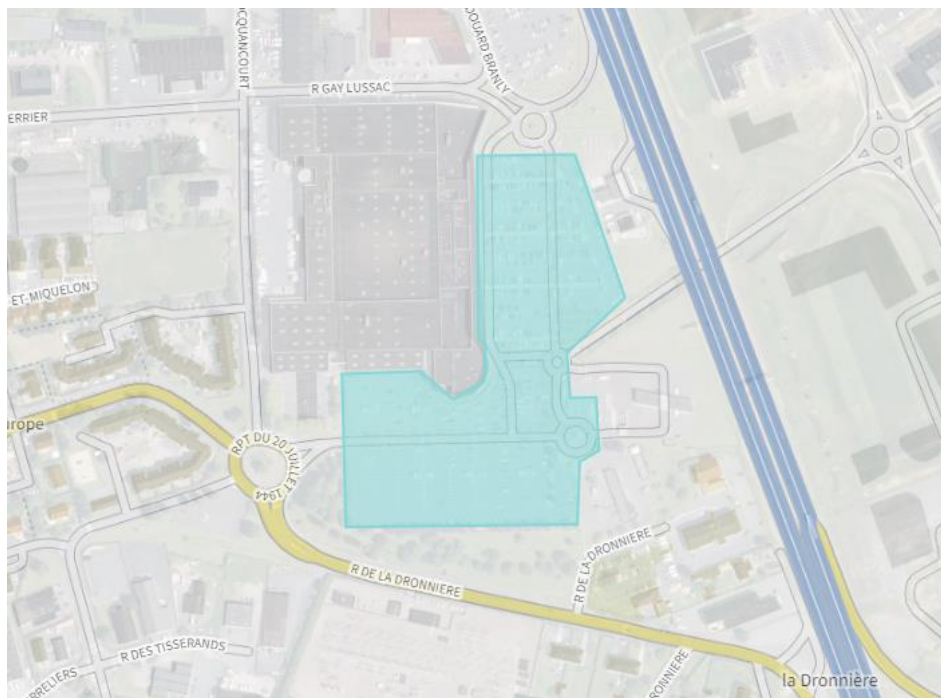
La commune propose d'identifier le parking de l'IUT Campus 3 appartenant au domaine public, situé boulevard Yitzhak Rabin pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 233 MWh pour ce parking de 2109 m².

ZAER n°12 :



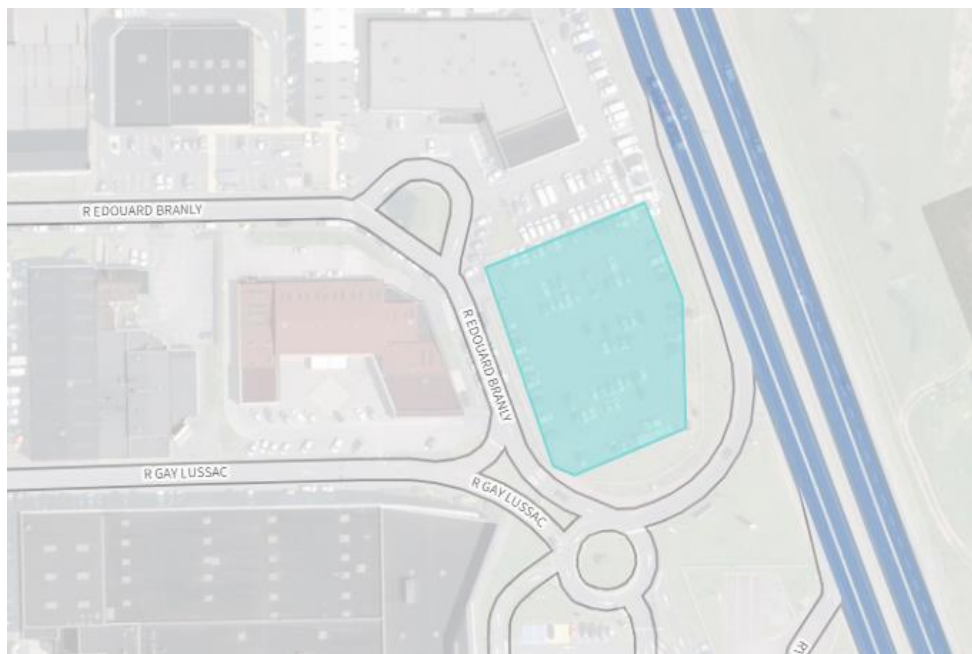
La commune propose d'identifier le deuxième parking de l'IUT Campus 3 appartenant au domaine public, situé rue Anton Tchekhov pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 183 MWh pour ce parking de 1655 m².

ZAER n°13 :



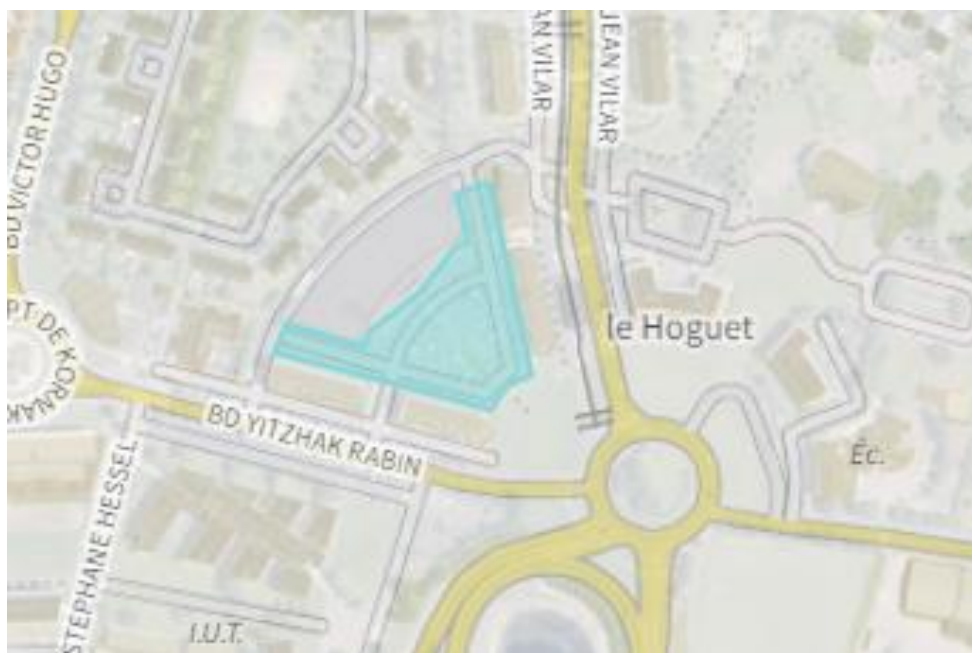
La commune propose d'identifier le parking du centre commercial LECLERC appartenant au domaine privé, situé rue de Rocquancourt pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 2881 MWh pour ce parking de 26 076 m².

ZAER n°14 :



La commune propose d'identifier le parking du personnel du centre commercial LECLERC appartenant au domaine privé, situé rue Edouard Branly pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 326 MWh pour ce parking de 2949 m².

ZAER n°15 :



La commune propose d'identifier le parking du centre commercial SUPER U appartenant au domaine privé, situé boulevard Yitzhak Rabin pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 653 MWh pour ce parking de 5907 m².

ZAER n°16 :



La commune propose d'identifier le parking du village d'entreprise appartenant à la copropriété INNOVAPARC IFS (domaine privé), situé boulevard Charles Cros dans la ZAC Object'Ifs Sud pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 337 MWh pour ce parking de 3047 m².

ZAER n°17 :



La commune propose d'identifier le parking de la société TACHER - ACOGEX appartenant à la SCI ANTA (domaine privé), situé boulevard Charles Cros dans la ZAC Object'Ifs Sud pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 164 MWh pour ce parking de 1491 m².

ZAER n°18 :



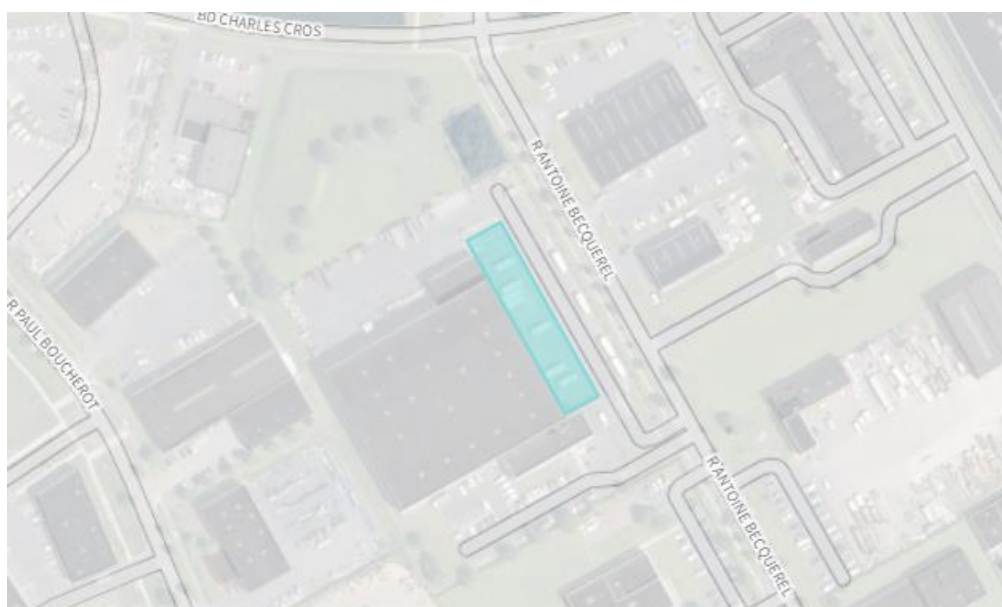
La commune propose d'identifier le parking de la société GARZYNSKI TRAPLOIR FORLUX appartenant au domaine privé, situé boulevard Charles Cros dans la ZAC Object'Ifs Sud pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 164 MWh pour ce parking de 1489 m².

ZAER n°19 :



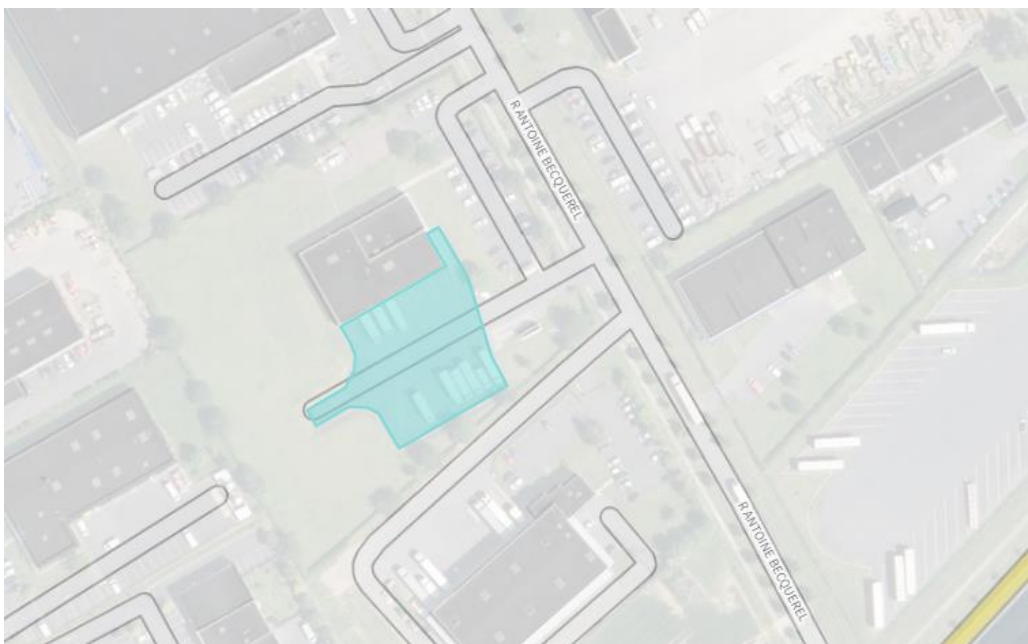
La commune propose d'identifier le 1er parking de la société France BOISSON appartenant au domaine privé, situé rue Antoine Becquerel dans la ZAC Object'Ifs Sud pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 196 MWh pour ce parking de 1779 m².

ZAER n°20 :



La commune propose d'identifier le 2ème parking de la société France BOISSON appartenant au domaine privé, situé rue Antoine Becquerel dans la ZAC Object'Ifs Sud pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 143 MWh pour ce parking de 1291 m².

ZAER n°21 :



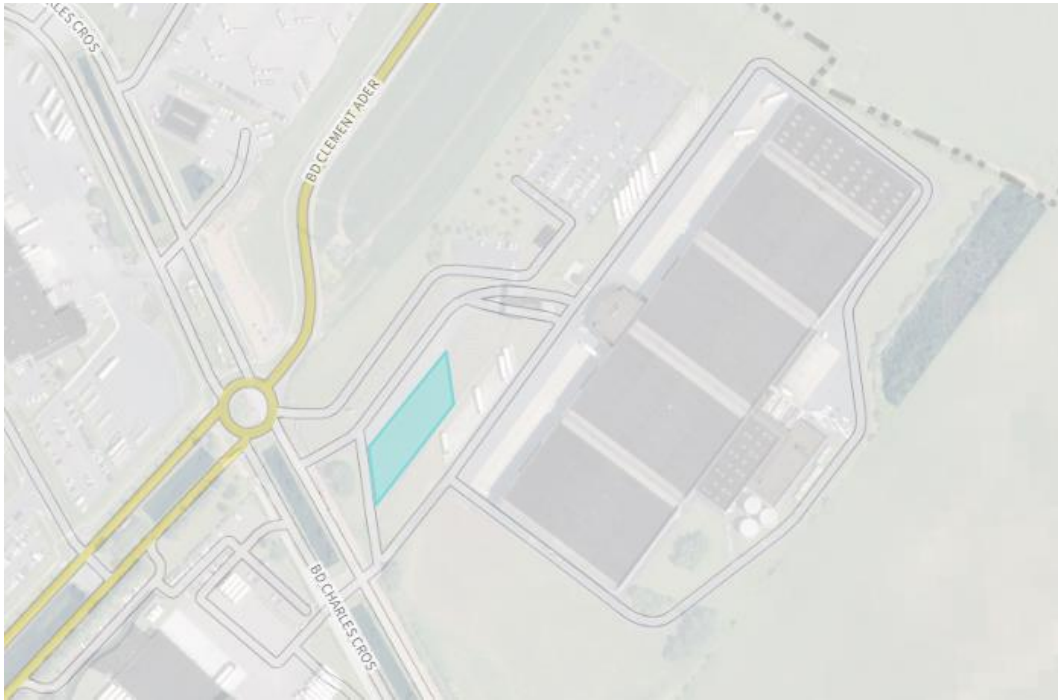
La commune propose d'identifier le parking utilisé par la société Passion Froid appartenant au domaine privé, situé rue Antoine Becquerel dans la ZAC Object'Ifs Sud pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 205 MWh pour ce parking de 1859 m².

ZAER n°22 :



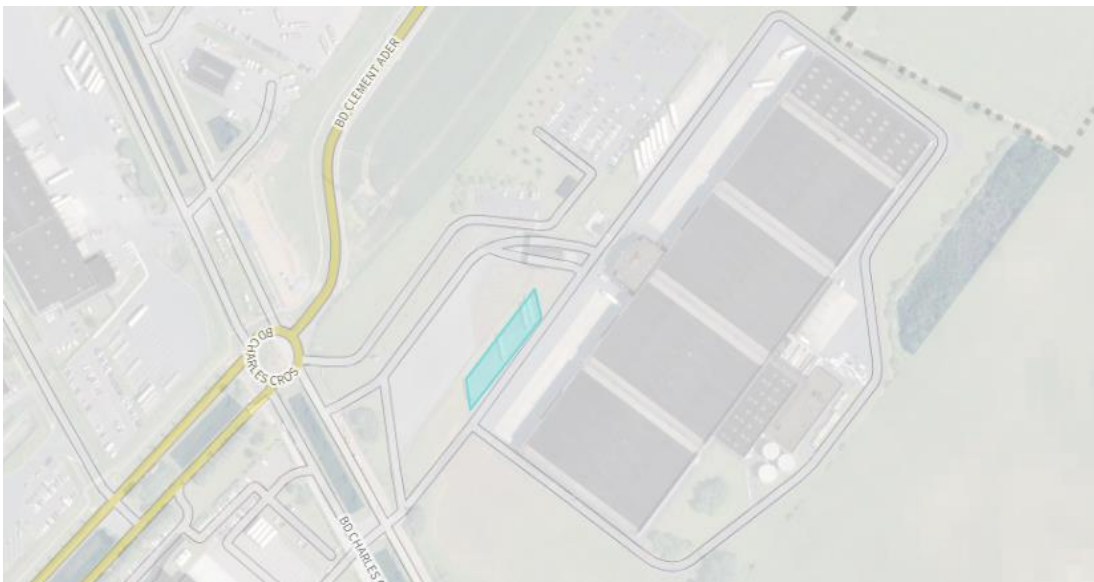
La commune propose d'identifier un premier parking utilisé par les entrepôts SYSTEME U appartenant à U-LOGISTIQUE, domaine privé, situé boulevard Charles Cros dans la ZAC Object'Ifs Sud pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 696 MWh pour ce parking de 6298 m².

ZAER n°23 :



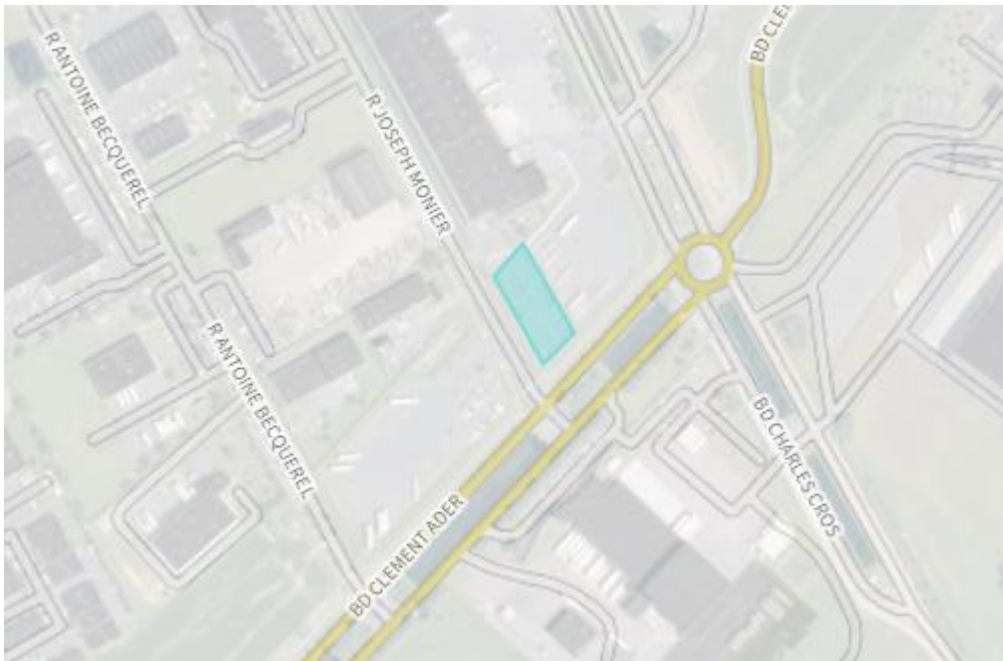
La commune propose d'identifier un second parking utilisé par les entrepôts SYSTEME U appartenant à U-LOGISTIQUE, domaine privé, situé boulevard Charles Cros dans la ZAC Object'ifs Sud pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 207 MWh pour ce parking de 1866 m².

ZAER n°24 :



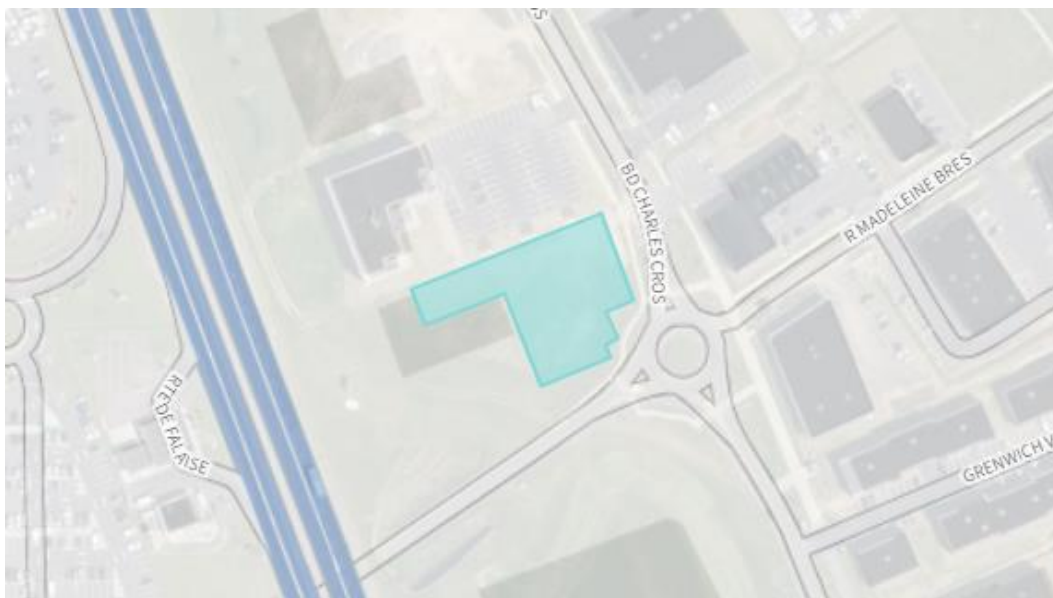
La commune propose d'identifier un troisième parking utilisé par les entrepôts SYSTEME U appartenant à U-LOGISTIQUE, domaine privé, situé boulevard Charles Cros dans la ZAC Object'ifs Sud pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 106 MWh pour ce parking de 1007 m².

ZAER n°25 :



La commune propose d'identifier un troisième parking utilisé par les transports NICOLLE appartenant à CHATEL LOGISTIQUE, domaine privé, situé boulevard Charles Cros dans la ZAC Object'Ifs Sud pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 177 MWh pour ce parking de 1686 m².

ZAER n°26 :



La commune propose d'identifier le parking de l'ADAPT, domaine privé, situé boulevard Charles Cros dans la ZAC Object'Ifs Sud pour la mise en place potentielle d'ombrières photovoltaïques. En effet, le productible estimé de 226 MWh pour ce parking de 2042 m².

Solaire photovoltaïque au sol

ZAER n°27 :

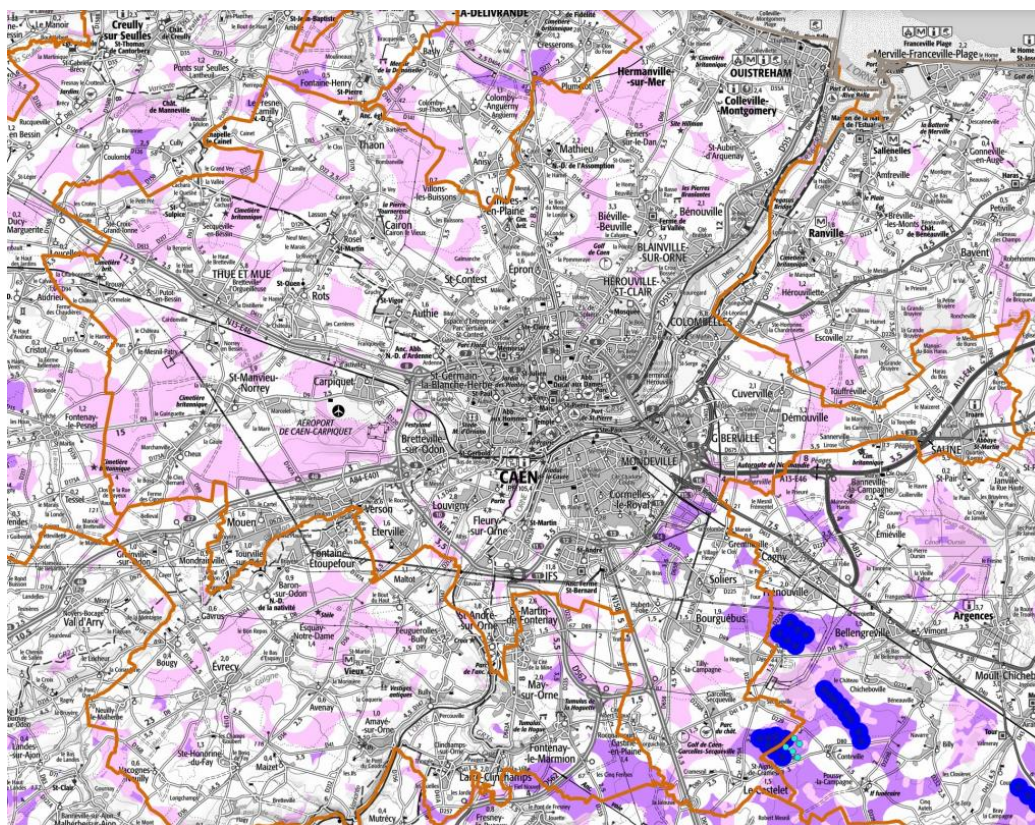


La commune a identifié un site propice au développement d'un parc solaire au sol, il s'agit d'un terrain situé en limite communale OUEST, au bout de la rue Anton Tchekhov, le long du boulevard périphérique. Ce terrain appartient au domaine communal. Le productible estimé de 1199 MWh pour ce terrain de 11 404 m².

Eolien

La communauté urbaine de Caen la mer dispose d'un certain potentiel en matière de développement de la filière éolienne, cf. carte ci-dessous.

- Mâts éoliens**
- En instruction avec avis de l'AE, autorisé (via AP...) ou en construction
 - En fonctionnement (raccordé)
- Parcs existants**
- Parc existant non concerné par une augmentation de puissance
 - Parc existant susceptible d'être concerné par une augmentation de puissance
- Rédhibitoire
- Fort enjeu avéré
- Enjeu identifié
- Enjeu local potentiel
- Limite d'EPCI
- Limite de département



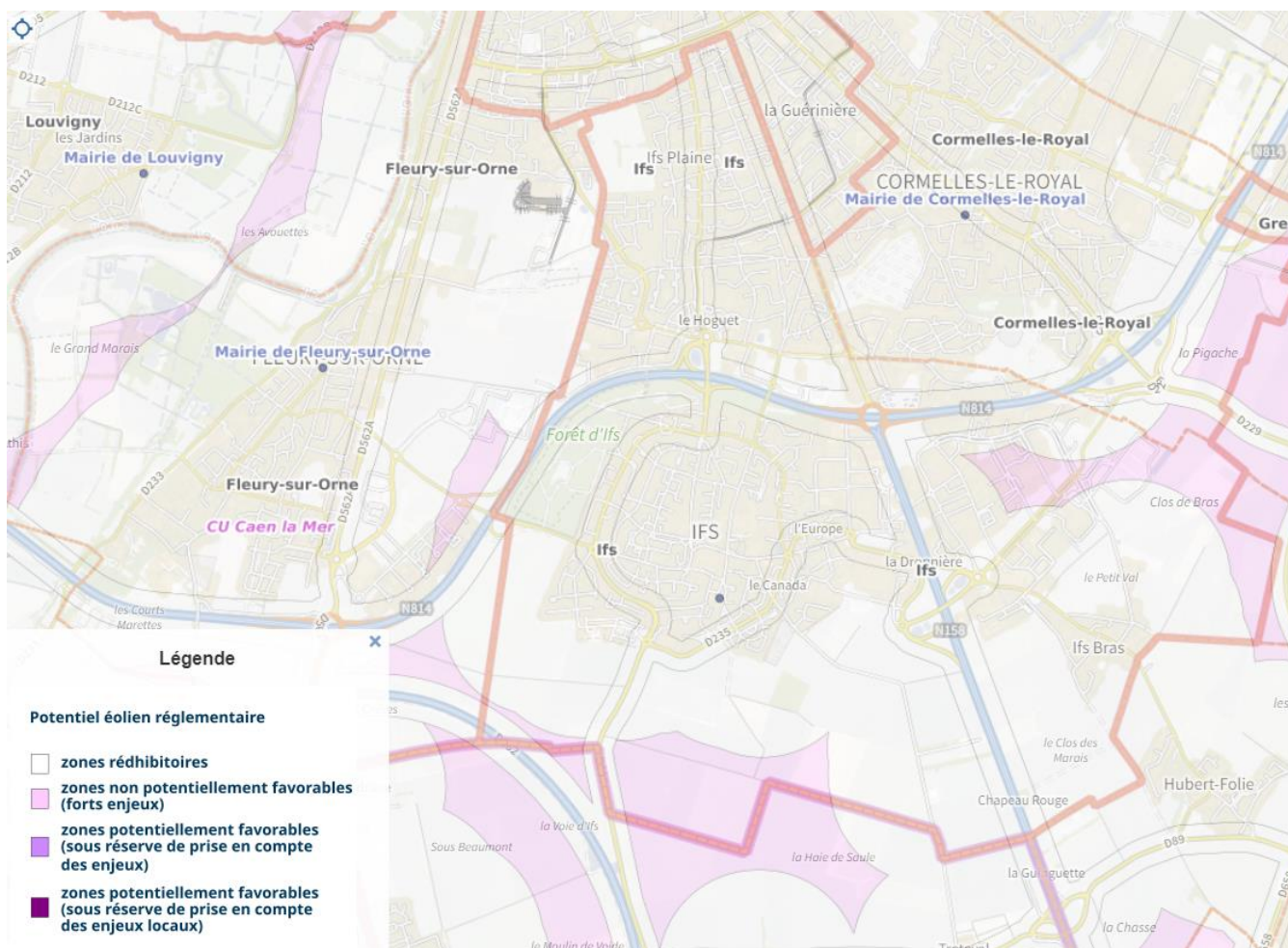
Carte établie en janvier 2024.

Les zones "rédhibitoire" et "fort enjeu avéré" ne seront pas considérées comme zones favorables à l'éolien au sens de l'instruction ministérielle du 26 mai 2021.

Source : DREAL Normandie.

Carte établie sur la base des différents enjeux à prendre en compte pour le développement de parcs éoliens

En revanche, la ville d'Ifs ne peut pas accueillir de parc éolien, cf. carte ci-dessous.



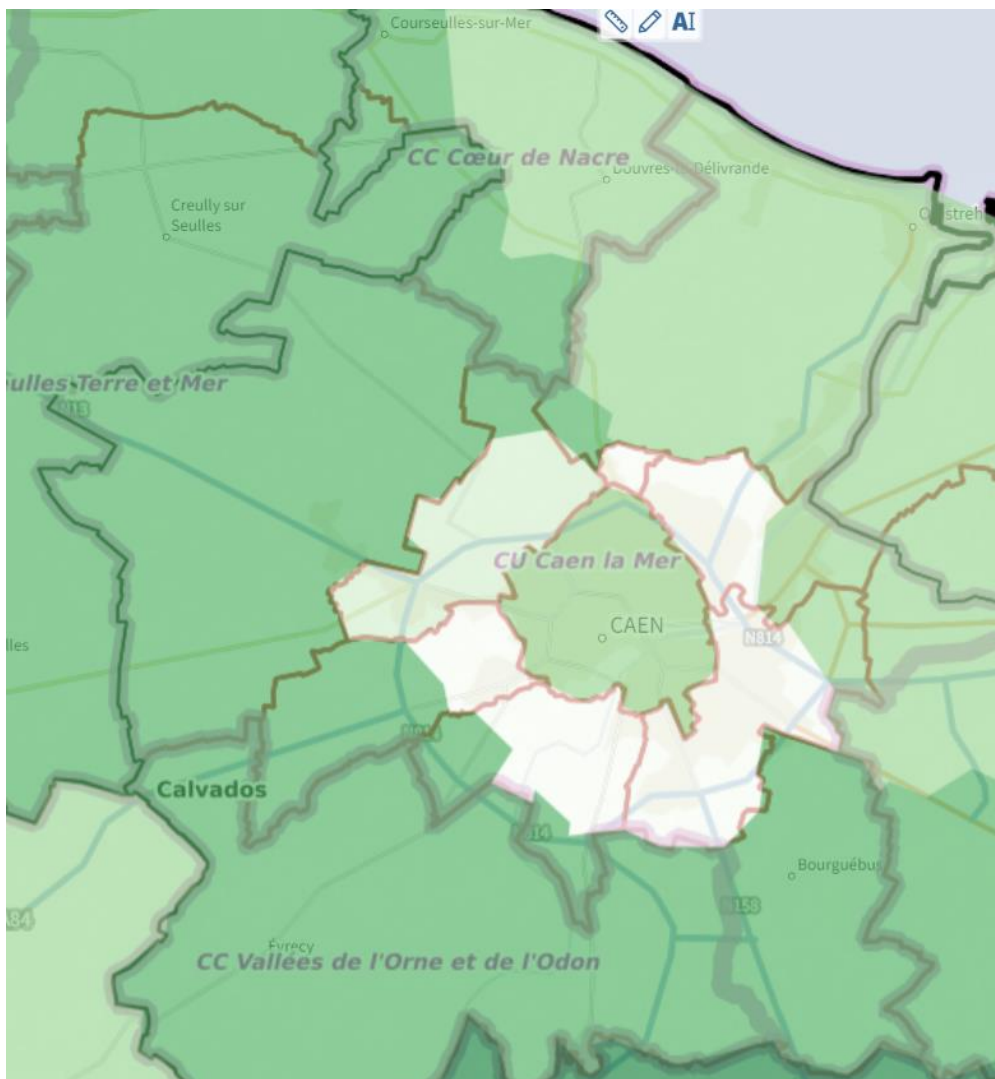
Géothermie

La commune ne dispose pas de potentiel géothermique :

- Potentiel quasi-nul en géothermie profonde.
- Potentiel ponctuel en géothermie de moyenne « de surface », au cas par cas selon projets.

Méthanisation

La communauté urbaine et les collectivités alentours disposent d'un gisement de déchets organiques et de cultures intermédiaires à vocation énergétique, cf. carte ci-dessous.



Au niveau de la Communauté Urbaine Caen la mer, il existe un projet à MONDEVILLE (STEP du Nouveau Monde) et un projet à BIEVILLE-BEUVILLE.

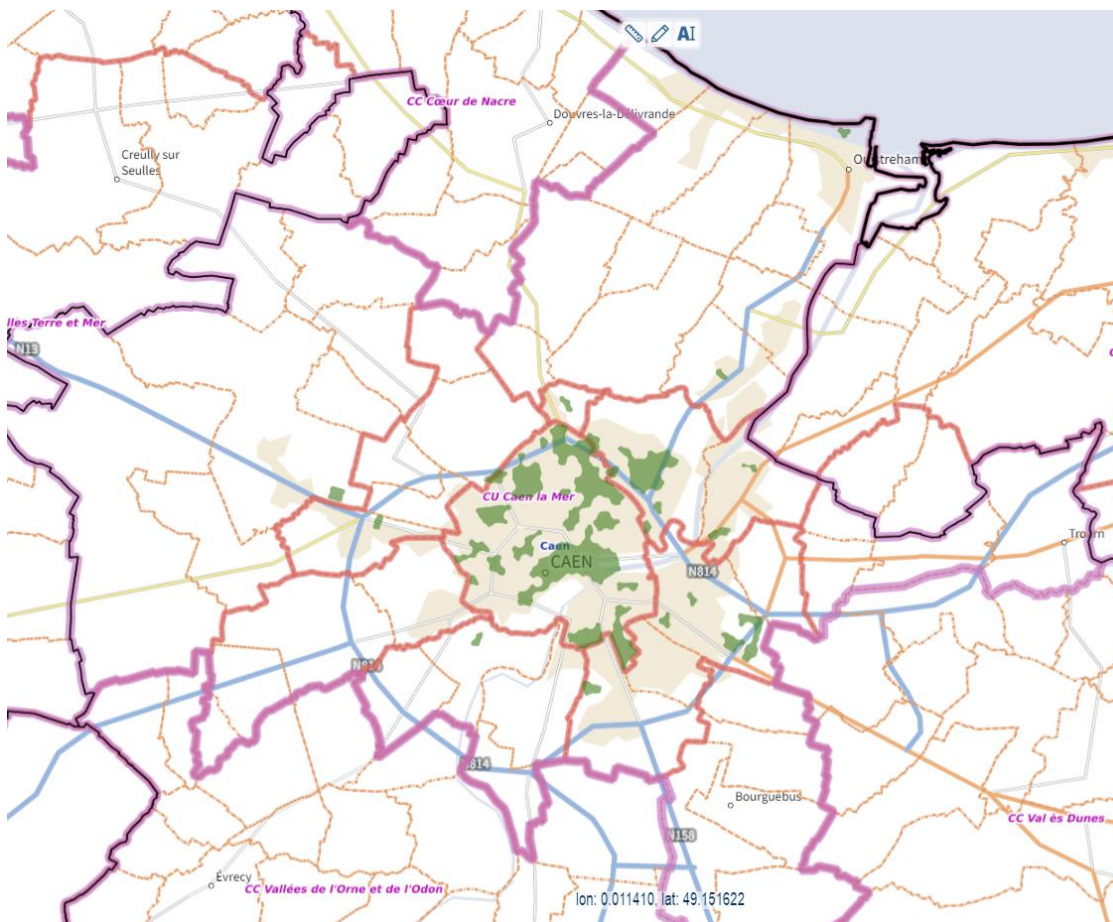
Il n'y a pas de projet sur le territoire de la ville d'Ifs.

Hydroélectricité

La commune ne dispose pas de potentiel hydroélectrique.

Réseaux de chaleur et de froid

La communauté urbaine dispose d'un fort potentiel en matière de développement de réseaux de chaleur, cf. carte ci-dessous.



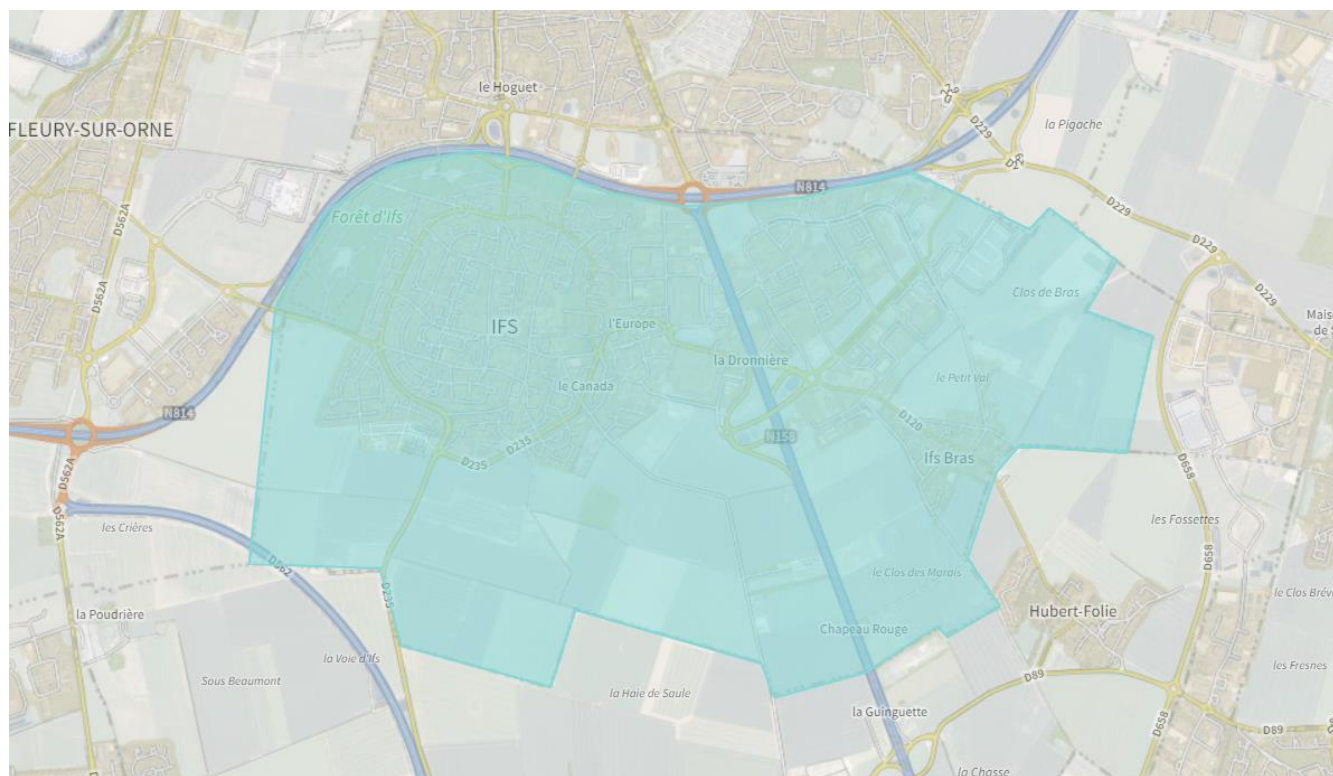
Le Nord de la ville d'Ifs (quartier de la Plaine) est d'ores et déjà raccordée au réseau de chaleur urbain (RCU) Caen Sud :

POTENTIELS RESEAUX DE CHALEUR ET TECHNIQUES IDENTIFIES

- ★ Communes raccordées aux RCU existants (4)
- ★ Communes avec potentiels de raccordements aux RCU existants (6)
- ★ Potentiel RCU raccordement RCU nouveaux (8)
- Potentiel Réseaux techniques nouveaux (19)



ZAER n°28 :



La commune propose d'identifier toute la partie Sud du territoire (quartiers d'Ifs Bourg et Ifs Bras, ainsi que la ZAC Object'Ifs Sud) comme secteur potentiel de création d'un nouveau réseau de chaleur urbain (RCU). Les besoins sur ce secteur ont été estimés à 4 885 MWh/an.